

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JAMETZ DU 13 JUIN 2012

Le 13 Juin 2012, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Jametz, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : M. LAMBERT Norbert, M. QUINTIN Pascal, M. MINE Sébastien, M. BERT Patrice, M. GERARD André, Mme HERBIN Eliane(arrivée en cours de réunion).

Absents : Mme GUITTON Gaëlle, M. DEHUT Bernard, M. GILMAIRE Fabrice, M. ROSQUIN Jean-Jacques, M. MALCUIT Ludovic.

Ordre du jour :

- Compte rendu et explications par M. THALGOTT de l'ouverture des plis de la traversée du village pour le choix du bureau d'étude,
- Questions diverses.

- **La traversée du village-choix du bureau d'étude : explications par M. THALGOTT (CAUE)**

Il explique aux membres du Conseil Municipal qu'on a reçu 3 offres : PROT Gilles, Atelier Paysage et Savart Paysage.

Une offre a été reçue à la date d'échéance (ATELIER PAYSAGE).

M. le Maire a décidé d'effectuer une relance auprès de M. THALGOTT pour donner des compléments d'information à la demande de PROT Gilles et de SAVART PAYSAGE.

Les offres :

- ❖ **PROT Gilles** : non associé avec un bureau d'étude
 - Structure correcte et compétente (quelques références en aménagement urbain)
 - Coût de la prestation : 9000 € HT

- ❖ **ATELIER PAYSAGE** : s'associe avec le bureau d'étude SIM (Société d'Ingénierie Mosellane) de Metz
 - Equipe de qualité
 - Note méthodologique correcte
 - Coût de la prestation : 8170 € HT

❖ **SAVART PAYSAGE** : s'associe avec le bureau d'étude CEREG de REIMS

- Equipe de qualité
- De très bonnes références (Marne et Moselle)
- Note méthodologique très correcte (analyse fine, enjeux...)
- Bonne analyse
- Déplacement
- Coût de la prestation : 11700 € HT

Trois équipes de qualité, la sensibilité est un peu différente, les prix sont corrects (3000 € d'écart)

Choix du CAUE : M. THALGOTT a retenu l'entreprise SAVART PAYSAGE sachant qu'il est le plus cher.

La décision appartient au Conseil Municipal.

Pour des raisons professionnelles et personnelles, Messieurs Quintin Pascal, MINE Sébastien ont quitté la séance.

La séance s'est levée à 20 h 30 du fait de l'absence de nombreux conseillers.